



## Modalités de succession entre les époux

-----  
Par Visiteur

Puis-je refuser la succession de mon épouse ? sachant qu'il existe un contrat de mariage

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Puis-je refuser la succession de mon épouse ? sachant qu'il existe un contrat de mariage

Oui bien sûr, l'on peut toujours refuser une succession.

Mais pourquoi qu'est-ce qui pose problème?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Ma belle-mère est décédée 4 mois avant mon épouse. Je viens de recevoir une note de frais de près de 5000 euros engagés par ma belle mère et réclamée à mon épouse.

Je veux éviter de payer cette facture sachant que par ailleurs mon épouse ne possède aucun bien et que son compte en banque personnel est 'vide'.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

ma belle-mère est décédée 4 mois avant mon épouse. Je viens de recevoir une note de frais de près de 5000 euros engagés par ma belle mère et réclamée à mon épouse.

Je veux éviter de payer cette facture sachant que par ailleurs mon épouse ne possède aucun bien et que son compte en banque personnel est 'vide'.

Mais à quoi correspond cette note de frais? Pour quels frais? Quand est-ce que ces frais ont été engagés?

Votre contrat de mariage est bien un contrat de séparation de biens? Ou bien avez-vous opté pour un autre régime?

Très cordialement.